



DEPPS | RÉPRESSION DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ILLÉGAUX : LA DEPPS FAIT UNE DESCENTE DANS LA COMMUNE D'ATTÉCOUBÉ.

Le 23 février 2026, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a mené une opération de contrôle dans la commune d'Attécoubé, marquée par la fermeture de plusieurs centres de santé privés jugés non conformes et dans l'illégalité. Ces mesures assurent le Suivi de l'Opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025.

Le contrôle du centre médical « Ridwane », situé au quartier La Paix fait suite à l'arrestation par la Police sanitaire d'un aide-soignant exerçant illégalement et se présentant comme médecin. L'établissement, non répertorié, a été immédiatement fermé et la fermeture confirmée par la DEPPS.

Les contrôles se sont par la suite étendus à d'autres structures de santé de la commune. Le bilan est sans appel : **8 centres contrôlés, 6 fermés et 2 mis en demeure.**

Parmi eux :

- **Le centre médical « Ridwane »**, situé au quartier La Paix ;
- **Le centre de soins « Américain chez BAMBA »** (quartier Ebrié) : bien qu'autorisé, il a été fermé pour dépassement de son niveau d'intervention, mauvaise gestion des déchets et insalubrité. Ce centre dirigé par un infirmier diplômé d'état était équipé

d'un échographe et d'un bloc opératoire clandestin. Ce qui pourrait laisser penser à la pratique d'activités d'avortement. Les agents de la DEPPS ont procédé à la saisie du matériel d'échographie, de matériels du bloc opératoire et à la saisie de médicaments périmés.



- **L'infirmierie privée « SAINTE MARIA »** commune Attécoubé, disposant d'une autorisation ancienne formule mais avec une responsable paramédicale absente, a reçu une mise en demeure de 30 jours, pour exigence de la présence de la responsable et pour achever le processus de renouvellement des dossiers à la DEPPS.
- **L'infirmierie privée « SALAM »** (quartier Espoir) : autorisée, mais mise en demeure de 30 jours pour architecture inadaptée, mauvaise aération et absence d'autoclave.
- **Le centre de soins « La Nativité »** (près du commissariat) : fermeture immédiate pour absence d'autorisation, de pratique illégale de la médecine, de mauvaise gestion des déchets médicaux et pour local insalubre.
- **Le centre médical « Les ELEÏS »** (quartier Ebrié) : fermeture immédiate pour absence d'autorisation, mauvaises conditions sanitaires et tenu par un aide-soignant en l'absence du responsable médical.



- **Maternité « DIYA »** (près de la pharmacie Montana) : fermeture immédiate pour absence d'autorisation, mauvaise gestion des déchets médicaux insalubrité et encombrement des salles. La maternité est tenue par une « sage-femme » qui, prétendant avoir un diplôme obtenu dans un

- **Le centre de soins « La Paix »** (Attécoubé) : l'établissement disposait d'une autorisation (1982) non valable et a été fermé immédiatement pour insalubrité, personnel non qualifié.

Deux établissements disposant d'autorisations légales, anciennes formules, ont été sanctionnés pour illégalité et non-respect des normes.





Direction des établissements Privés
et des Professions Sanitaires (DEPPS)

ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVÉS



ATTENTION AUX ARNAQUES



FAUX AGENTS

SI VOUS RECEVEZ UNE VISITE, UN APPEL
D'UN **PRÉTENDU AGENT** DE LA **DEPPS** OU AUTRE,
POUR UN **QUELCONQUE PAIEMENT** EN LIGNE
OU EN **MAIN PROPRE** EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN
DOCUMENT ADMINISTRATIF DE LA **DEPPS** :



Ne FAITES AUCUN VERSEMENT

CONTACTEZ LA DEPPS AU
05 75 45 57 57

SOYEZ VIGILANTS ET PROTÉGEZ VOTRE ÉTABLISSEMENT !



DEPPS | MOIS DE JEÛNE ET CARÊME 2026 : DES KITS OFFERTS AUX AGENTS DE LA DEPPS.

À l'occasion du jeûne observé par les communautés musulmanes et chrétiennes, la Directrice des établissements privés et des professions sanitaires, **Dr Marie Josèphe BITTY** a tenu à exprimer sa solidarité envers ses collaborateurs. Dans un geste empreint de générosité et de partage, elle leur a offert des kits composés de riz, de sucre et de lait, destinés à accompagner la rupture du jeûne. Par cette initiative, elle a rappelé l'importance de la fraternité et du soutien mutuel, tout en valorisant les traditions spirituelles de ses équipes. Ce geste simple mais significatif illustre son engagement à créer un climat de respect et de cohésion au sein de la direction.





DEPPS | QUATRIÈME SÉANCE DE RELECTURE DES TEXTES RÉGLEMENTANT LA PROFESSION DE CHIROPRACTIE EN CÔTE D'IVOIRE.

Le mercredi 25 février 2026, une séance de travail s'est tenue dans les locaux de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) avec les professionnels en chiropractie pour la relecture des textes régissant la profession de chiropraticien en Côte d'Ivoire.

Cette réunion a été organisée par le Service Réglementation de la Sous-Direction des Professions Sanitaires (SDPS) dirigé par Madame Coulibaly Mama ; présidée par Madame ASSOH Prisca Gnade, chef de service suivi et coordination à la SDPS, représentant Madame le Directeur **Dr BITTY Marie-Josèphe**.

Elle a rassemblé les représentantes de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) et les chiropraticiens.



Il faut savoir que :

La chiropractie est une profession de médecine alternative complémentaire, spécialisée dans l'analyse, le diagnostic, le traitement et la prévention des troubles du système neuro-musculo-squelettique.

Aussi, les chiropracticiens sont au nombre de quatre (4) en Côte d'Ivoire.

Cette séance marque une étape décisive dans l'intégration pleine et entière de la chiropractie dans le système de santé ivoirien.





NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : secretariatdepps2@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci



Observatoire Digital : WhatsApp : [\(+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250787589025) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : guichetagrementdepps@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci

Secrétariat Guichet : +225 0171737138



Observatoire Digital : WhatsApp : [\(+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250787589025) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



**Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle**